



CHARTE ETHIQUE

GROUPE GMD

JANVIER 2023

LE MOT DU PRESIDENT	3
NOS VALEURS	4
UTILISATION DE NOTRE CHARTRE ETHIQUE	5
LES REGLES ETHIQUES AU TRAVAIL.....	6
INTEGRITE ENVERS LES SALARIES DU GROUPE GMD	6
RESPECT DES DROITS DE L’HOMME	6
RESPECT DE LA PERSONNE ET DE LA VIE PRIVEE	6
RESPECT DES LOIS ET DES REGLEMENTATIONS	7
SINCERITE DES DONNEES COMPTABLES, DES INFORMATIONS ET DES INDICATEURS	7
LES REGLES ETHIQUES DANS LES RELATIONS D’AFFAIRES.....	7
PREVENTION DE LA CORRUPTION	7
CONFLITS D’INTERETS ET PRISE DE PARTICIPATION	8
RESPECT DE LA CONCURRENCE	8
PARTENAIRES ECONOMIQUES	8
LES REGLES ETHIQUES DANS L’ENTREPRISE	9
PRINCIPE DE CONFIDENTIALITE ET D’EXCLUSIVITE	9
ACTIVITES POLITIQUES ET RELIGIEUSES	9
IMAGE DU GROUPE ET SA REPRESENTATION	9
RESPECT DES BIENS APPARTENANT A L’ENTREPRISE	9
LES REGLES ETHIQUES VIS-A-VIS DE NOS CLIENTS	10
CONFIDENTIALITE DES DONNEES CLIENTS	10
SINCERITE DES DONNEES	10
SECURITE ET QUALITE DES PRODUITS	10
LE RESPECT DE L’ENVIRONNEMENT	11

LE MOT DU PRESIDENT



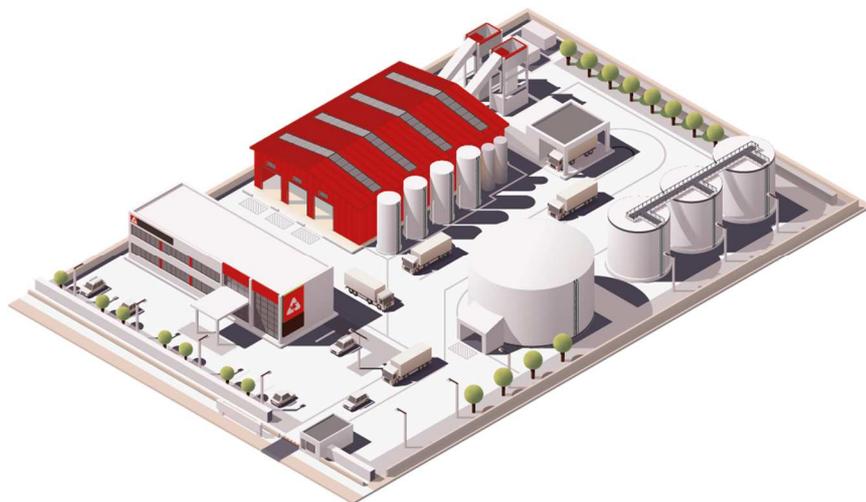
Depuis la création en 1986 du Groupe GMD, je me suis appuyé sur des valeurs fondamentales telles que l'expertise, l'adaptabilité, l'exemplarité, l'esprit d'équipe et le courage.

Ces valeurs ont servi de socle à notre développement global et international.

Afin que cette dynamique continue, je tiens à formaliser ces valeurs dans notre charte éthique afin de les communiquer à nos collaborateurs et à nos partenaires pour constituer une ligne directrice à nos activités et une démarche collective et partagée par tous.

Afin d'être efficace, cette charte doit être appliquée par toutes et tous sans concession. En collaborant avec le Groupe GMD, toutes les parties prenantes s'engagent à agir suivant ces valeurs.

Alain MARTINEAU
Président Directeur Général



Le Codir Groupe s'engage formellement autour de son Président à promouvoir cette charte et en partage ses valeurs en la diffusant à l'ensemble de ses salariés.

Cyril BECQUE
Directeur Financier
& Administratif Groupe

François-Xavier LEMASSON
Directeur Général
Pôle Plastic&Leather

Yves MAYET
Directeur Général
Pôle Fonderie

Stéphane PAPLOREY
Directeur Général
Pôle Emboutissage

NOS VALEURS

La philosophie 7 i du Groupe GMD s'élargit avec l'insertion de la valeur « **INTEGRITY** »



INNOVATION

Grâce à des centres techniques dédiés, le Groupe GMD apporte à ses clients une expertise métiers éprouvée et reconnue, notamment dans le domaine du Redesign-to-cost ainsi que des solutions toujours plus innovantes.



INDUSTRIAL EXCELLENCE

Le déploiement sur l'ensemble de ses sites des meilleures pratiques de l'industrie automobile depuis plus de 30 ans permet au Groupe GMD de dépasser les niveaux de performance indispensables à un fournisseur de rang 1 d'envergure mondiale.



INTERACTION

Le renforcement de la relation à ses clients s'appuie sur le développement d'une offre technique et de proximité partout dans le monde mais aussi par la simplification de son fonctionnement grâce à des interlocuteurs uniques.



INTERNATIONALIZATION

La volonté du Groupe GMD d'accompagner ses clients à l'international se traduit par le développement permanent de ses sites existants mais aussi par la création régulière de nouveaux sites en « Green Field » proche de ses clients, partout dans le Monde.



INVESTMENT

Un niveau élevé d'investissements sur l'ensemble de ses sites garantit aux clients du Groupe GMD le meilleur des technologies disponibles, permettant ainsi une qualité au meilleur niveau et des prix toujours compétitifs.



INTEGRATION

L'organisation du Groupe GMD autour de 3 métiers lui permet d'intégrer des compétences verticales fortes, de la conception à la logistique en passant par les outillages ou la robotique.



INTEGRITY

Les règles de vie du Groupe GMD sont claires, connues et respectées de tous. Chacun des collaborateurs du Groupe GMD, quelle que soit sa position dans l'entreprise, est porteur de cette exemplarité. Elle s'incarne aussi bien dans son attitude au quotidien qu'à travers sa compréhension des autres.





UTILISATION DE NOTRE CHARTE ETHIQUE

Tout en respectant les législations nationales et internationales, cette Charte vise à diffuser et à appliquer les valeurs du Groupe GMD.

La présente Charte Éthique s'applique à chaque collaborateur du Groupe GMD et ses filiales dans le monde et ce, quelle que soit sa fonction. Elle doit également être partagée avec ses partenaires extérieurs.

Le Groupe GMD étant présent dans un grand nombre de pays, représentant autant de cultures, de lois et de régimes politiques différents, sa Charte Éthique fixe ainsi les standards du Groupe. Elle ne remplace pas les procédures du Groupe GMD mais a été conçue pour offrir un cadre à ces procédures et ainsi permettre à chaque collaborateur du Groupe de mieux en comprendre la logique et la finalité.

Elle doit donc inciter chacun vis-à-vis du Groupe GMD et de la société à se comporter de façon exemplaire et digne des femmes et des hommes du Groupe. Quel que soit le pays au sein duquel ils travaillent, les collaborateurs du Groupe GMD sont tous garants du respect des normes, des règlements et des lois. Chacun se doit d'être le gardien des principes moraux et éthiques du Groupe afin de préserver la notoriété et l'image du Groupe GMD.

Sa charte est là pour les guider et les aider à prendre les bonnes décisions. Il convient donc de s'y référer en cas de doute.

Elle est diffusée à l'ensemble de ses collaborateurs et consultable sur son site internet pour les partenaires extérieurs.

Une procédure d'alerte professionnelle est disponible afin que chaque collaborateur connaisse la conduite à tenir en cas de soupçon de manquement à l'éthique et émettre un signalement si nécessaire

LES REGLES ETHIQUES AU TRAVAIL



INTEGRITE ENVERS LES SALARIES DU GROUPE GMD

Chaque salarié du Groupe doit pouvoir travailler dans un environnement bienveillant, sans harcèlement ou discrimination.

Adhérent au Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2003, le Groupe GMD manifeste sa volonté de soutenir les droits de l'homme, de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, de contribuer au respect et à la préservation de l'environnement et de lutter contre la corruption dans le cadre de son activité.

Ces valeurs ont été intégrées aux valeurs qui orientent la stratégie du Groupe et qui influent les décisions opérationnelles de ses responsables.



RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Le Groupe GMD s'est engagé à respecter strictement, conformément aux règles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les exigences en matière d'âge minimum, de respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation, d'éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, d'éliminer toute discrimination fondée sur l'âge, le sexe, le handicap, les convictions politiques et religieuses, les origines raciales, sociales, et culturelles ainsi que sur les activités syndicales.



EQUITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

S'attachant à respecter les règles de l'OIT et du Pacte Mondial, le Groupe GMD a mis en œuvre une stratégie d'égalité femmes-hommes afin de prévenir toute discrimination sur les thématiques de rémunération, d'évolution professionnelle, de droit à la formation et de recrutement. Il s'engage à apprécier uniquement les compétences de ses collaborateurs ou des candidats.



RESPECT DE LA PERSONNE ET DE LA VIE PRIVEE

Chaque salarié du Groupe s'engage à respecter les membres de son équipe, de son entreprise, du Groupe et d'une manière générale toutes les personnes avec lesquelles il entretient des relations professionnelles.

Il s'engage à respecter la vie privée de ses collègues, subordonnés, supérieurs mais également celles des autres salariés du Groupe ou personnel extérieur à l'entreprise avec lequel il entretient des relations professionnelles.



DROIT A LA SECURITE AU TRAVAIL

Le Groupe GMD s'engage à mettre en œuvre l'organisation et la communication afin que chaque salarié du Groupe connaisse, respecte et fasse respecter les règles de sécurité. Les mesures nécessaires sont mises en place pour s'assurer que les conditions de travail préservent la santé et la sécurité des salariés.

Le Groupe GMD respecte les lois et règlements en matière de protection des données à caractère personnel des salariés.

LES REGLES ETHIQUES DANS LES RELATIONS D’AFFAIRES



RESPECT DES LOIS ET DES REGLEMENTATIONS

Le Groupe GMD s’engage à respecter les lois et réglementations applicables dans le pays dans lequel il travaille en respectant la réglementation fiscale et douanière locale et internationale, la législation sociale locale et internationale.

Il s’interdit toute pratique anti-concurrentielle à savoir : abus de position dominante et dépendance économique, entente illicite... Chaque collaborateur à tout niveau doit s’assurer du respect de ces lois et règlements dans son domaine de responsabilité et doit demander à ses partenaires ou fournisseurs d’avoir le même degré d’exigence.



SINCERITE DES DONNEES COMPTABLES, DES INFORMATIONS ET DES INDICATEURS

Le Groupe GMD s’engage sur la sincérité de ses données financières en engageant ses collaborateurs dans une dynamique de contrôle interne où chaque salarié du Groupe doit :

- Enregistrer et faire enregistrer les données comptables ou financières ou de gestion. Les charges et produits constatés doivent être

le strict reflet de l’activité et être remontés conformément aux principes comptables en vigueur et aux normes de gestion définies par le Groupe,

- Se sentir responsable de l’intégrité et de la sincérité de l’information,
- Calculer et transmettre des indicateurs fiables et sincères



PREVENTION DE LA CORRUPTION

Le Groupe GMD condamne toute forme de corruption. Toute pratique de corruption telle qu’accepter ou verser des pots de vin, accepter ou verser des paiements de facilitation, consentir des avantages à une personne privée ou un agent public est interdite.

Les principes d’intégrité et de loyauté dans ses rapports avec les fournisseurs et les clients sont respectés par le Groupe. En ce sens, ses collaborateurs s’interdisent de solliciter et/ou d’accepter tout cadeau. Cela inclut également toute invitation à des séminaires ou voyages non professionnels.

L’intégralité des règles relatives à la prévention de la corruption figurent dans un code de conduite diffusé à l’ensemble de ses collaborateurs.



CONFLITS D'INTERETS ET PRISE DE PARTICIPATION

Chaque collaborateur du Groupe peut se trouver confronté à des situations dans lesquelles son intérêt personnel peut entrer en contradiction avec l'intérêt du Groupe. Dans une telle situation, tout membre du personnel devra déclarer à sa hiérarchie ce qui pourrait être source de conflit d'intérêt.

A l'exception de l'achat de titres cotés respectant les règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées, chaque salarié(e) du Groupe s'interdit toute prise d'intérêt chez un fournisseur, concurrent ou client sans en référer à sa hiérarchie.



RESPECT DE LA CONCURRENCE

Dans le cadre de son activité, le Groupe GMD s'engage à se conformer à toutes lois et réglementation en vigueur en matière de libre concurrence dans tous les pays où il exerce son activité et attend de ses collaborateurs et partenaires commerciaux le même engagement.

Le Groupe GMD interdit tout accord avec ses partenaires commerciaux ayant pour objet ou pour effet de restreindre la concurrence, notamment fixation des prix de vente, partage de marché ou boycott anticoncurrentiel.



PARTENAIRES ECONOMIQUES

Le Groupe GMD souhaite que les relations avec ses partenaires économiques (fournisseurs, partenaires financiers, ...) soient établies de manière loyale et équitable. Ainsi, la sélection des partenaires doit s'opérer selon des critères objectifs de performance, qualité et dans un souci permanent de respect des droits sociaux fondamentaux.

LES REGLES ETHIQUES DANS L'ENTREPRISE



IMAGE DU GROUPE ET SA REPRESENTATION

Chaque collaborateur du Groupe est porteur de l'image du Groupe et des sociétés qui le composent. Aussi, chacun se doit de contribuer à la notoriété positive du Groupe et doit s'abstenir de tout dénigrement quelle qu'en soit la forme tant à l'encontre du Groupe, de ses filiales, de ses dirigeants que de sa stratégie. Toute communication externe doit faire l'objet d'une validation préalable du hiérarchique qui doit en informer la Direction Générale.



RESPECT DES BIENS APPARTENANT A L'ENTREPRISE

Chaque collaborateur du Groupe est responsable de la bonne utilisation des biens et des ressources du Groupe et ses filiales. Les actifs de la société ne doivent être utilisés que dans un cadre professionnel et en conformité avec les procédures en vigueur. Chacun se doit de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir leur détérioration, leur vol ou un usage non autorisé. Chaque collaborateur veille à ne pas utiliser son statut ou son autorité pour obtenir des avantages particuliers ou des passe-droits.



PRINCIPE DE CONFIDENTIALITE ET D'EXCLUSIVITE

Le respect du principe de confidentialité relatif à toutes les informations (données stratégiques, industrielles, financières, sociales, ...) et documents se rapportant aux activités des sociétés du Groupe GMD est fondamental.

De la même manière, tout membre du personnel occupé à temps plein et désireux d'avoir une activité professionnelle en dehors du Groupe sollicitera préalablement l'accord express de sa hiérarchie.



ACTIVITES POLITIQUES ET RELIGIEUSES

La tolérance envers des opinions politiques et/ou religieuses est primordiale pour le Groupe GMD. Cependant, ces activités doivent être exercées l'extérieur du Groupe, dans un cadre privé et en dehors du temps de travail. Par ailleurs, le Groupe GMD affiche sa neutralité et ne finance aucune institution à caractère religieux, ni aucun parti politique.

LES REGLES ETHIQUES VIS-A-VIS DE NOS CLIENTS



CONFIDENTIALITE DES DONNEES CLIENTS

Dans le cadre de son activité, le Groupe GMD s'engage à ne divulguer ni utiliser les données relatives aux clients à d'autres fins que celles autorisées par le client lui-même.



SINCERITE DES DONNEES

Dans le cadre de son activité, le Groupe GMD veille à fournir aux clients des informations fiables et sincères sur les caractéristiques des produits et services du Groupe.



SECURITE ET QUALITE DES PRODUITS

Dans le cadre de son activité, le Groupe GMD respecte l'ensemble des règles, processus et exigences techniques et environnementales visant à la sécurité et à la qualité des produits et services du Groupe.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT



Le Groupe GMD s'engage à respecter les lois et réglementations environnementales applicables dans les pays dans lesquels il travaille. Ainsi, il respecte les lois et réglementations environnementales tant au niveau local qu'international.

Dans toutes ses opérations, le Groupe GMD s'est engagé à prendre en compte le respect de l'environnement. Il veille à réduire les impacts négatifs de son activité sur l'environnement et s'attache à préserver les ressources naturelles et à développer sa politique de gestion des déchets.

Le Groupe GMD s'attache à mettre sous contrôle et à diminuer sa contribution à l'émission des gaz à effet de serre et à agir en industriel responsable sur chacun de ses sites. Il suit attentivement toute opération contributrice en mesurant son impact environnemental et en cherchant à le réduire. Ces décisions sont adaptées en fonction de la localisation de ses filiales en tenant compte de leurs particularités.

Chaque collaborateur est également associé à cette démarche en s'engageant à respecter les règles de gestion des déchets et de préservation des ressources naturelles.

Chacun s'assure en outre que ses partenaires respectent des exigences équivalentes.





GROUPE MECANIQUE DECOUPAGE – G.M.D. SA
Siège social : 22 rue Edouard Nieuport, 92150 SURESNES, France,
Etablissement secondaire : 68 avenue de Bohlen, 69120 VAULX-EN-VELIN, France,
SA au Capital de 626 896 € - TVA FR63 387 655 764 - RCS Nanterre N° 387 655 764 00034,
Téléphone : +33 7 72 26 17 97 Mail : contact@groupe-gmd.fr